

Positionnement linguistique et certification dans le cadre du parcours d'intégration républicaine

Objectif(s)

- ✓ Permettre d'apprécier le niveau de connaissance du français écrit et oral des signataires du CIR
- ✓ Orienter vers les parcours linguistiques obligatoires (A1) et/ou complémentaires (A2 ; B1) dispensés dans le cadre du parcours d'intégration républicaine ;
- ✓ Accompagner à la certification pour les niveaux A1, A2 et B1 du CECRL, de l'inscription effective du candidat à la saisie de ses résultats.

Durée

En moyenne 3 h 30

Public concerné

Adultes migrants non francophone et signataire du CIR (Contrat d'Intégration républicaine)

Pré-requis

Aucun prérequis sauf obligation signature du CIR

Conditions d'accès

Modalité et délais d'accès

Les délais d'accès sont fixés par l'OFII. L'OFII étant seul à avoir le pouvoir de convocation. D'autre part la prestation se déroule dans les locaux de l'OFII.

Tarif/Financement : La formation est prise en charge par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

Aucun reste à charge.

Statut :

Les bénéficiaires n'ont pas le statut de stagiaire de la formation professionnelle et ne fait donc pas l'objet d'une rémunération.

Organisation :

Le bénéficiaire est reçu en Plateforme d'Accueil dans les locaux de l'OFII sur une durée moyenne de 3h 30.

Ce positionnement a 3 objectifs :

- ✓ Présenter, Expliquer, Signer le CIR (Contrat d'Intégration Républicaine)
- ✓ Évaluer le niveau à l'oral, à l'écrit du bénéficiaire par rapport au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)
- ✓ Faire le point sur les besoins d'intégration et procéder aux orientations adéquates

Modalités pédagogiques

SAS d'Accueil 3 min maximum (20 à 30 min au total) :

- ✓ Accueil, recueil des premiers indices de scolarisation et de communication
- ✓ Émargement et remise d'une fiche navette qui permettra de consigner les observations faite en SAS, repérer et orienter les personnes bénéficiant des attestations amenant une dispense de test. Les observations en relation avec les épreuves écrites et orales y seront également consignées

Épreuve collective : 20 min hors consigne ; 30 min au total

- ✓ Interaction écrite de 5 à 12 min
- ✓ Compréhension écrite : 6 min

Entretien individuel : 10 min

- ✓ Question personnelle simple : 2 min
- ✓ Question sur un sujet familier : 2 à 3 min

- ✓ Jeu de rôle : 4 min
- ✓ Question sur la scolarisation : 2 min
- ✓ Évaluation écrite complémentaire : 5 min

Restitution des résultats

La fiche navette est remise à l'auditeur de l'OFII par le bénéficiaire qui valide ou invalide l'orientation proposée.

Méthode :

Le SAS d'Accueil

Vérification de l'identité des convocations de chaque participant et orientation vers une salle commune pour :

- ✓ la présentation des différentes formations du Contrat d'Intégration Républicaine
- ✓ la présentation et les objectifs des tests écrits et oraux
- ✓ la vérification de la bonne compréhension de chacun

Épreuve collective

L'évaluateur rappelle à nouveau les consignes de passation des tests, donne des repères temporels et veille au respect des règles.

Il veillera lorsqu'une personne achève son test en avance à ce que l'ensemble de celui-ci soit réalisé.

Entretien individuel

Le bénéficiaire est reçu individuellement pour le test oral. Comme pour l'écrit, l'évaluateur explicite les consignes et favorise un climat de confiance.

Lors de cet entretien un point sur la situation personnelle, professionnelle ainsi que la capacité de pouvoir suivre une formation en FAD (Formation à Distance) est effectuée. C'est en fonction de ces différents éléments que le rythme hebdomadaire pourra être défini.

Suivi évaluation :

En fonction des résultats de cette évaluation initiale, orientation des bénéficiaires vers les parcours obligatoires A1 ou les parcours complémentaires A2 ou B1.

Les bénéficiaires se voient remettre une convocation indiquant les dates, heures, rythme et lieux de formation du prestataire qui sera en charge de sa formation linguistique.

Remise du Contrat d'Intégration Républicaine

Le prestataire de la plateforme établit un suivi relatif à la formation de l'ensemble des bénéficiaires positionnés par le biais de la PFA pour proposer :

- ✓ aux personnes ayant atteint le niveau A1 de valider celui-ci dans le cadre du TCF,
- ✓ aux personnes ayant obtenu le niveau A1 de poursuivre leurs formations vers les niveaux A2 puis B1

Ces informations sont reportées sur un tableau de situation.

% de d'entrées en formation linguistique A1

Modalités pédagogiques (suite)

Accessibilité

Nous travaillons en lien avec les travailleurs sociaux des CADA pour articuler nos actions liées à l'accessibilité des publics. Pour complément d'information, tous les publics primo-arrivants nous sont orientés par la Plateforme de l'OFII.

Nos locaux sur nos différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Lieux d'intervention

Limoges dans les locaux de l'OFII

Contact

05 19 29 00 50 – contact@asfel.fr – celine.mouty@asfel.fr